

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN, PETS AND LIVESTOCK. Wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet. Wash skin thoroughly with soap and water after handling. Wash contaminated clothing, separately from other laundry, with soap and water before reuse. Users should remove clothing immediately if pesticide gets inside, then wash skin thoroughly and put on clean clothing. Chemical-resistant gloves must be worn when disposing of dead rodents, unconsumed bait and empty containers.

All handlers, including loaders and applicators, must wear a long-sleeved shirt, long pants, shoes plus socks, and chemical-resistant gloves. In addition, persons loading pellets or bait into mechanical ground equipment or loading/applying with hand pushed or handheld equipment, must wear a NIOSH-approved particulate-filter respirator and protective eyewear.

May be fatal if swallowed. Avoid contact with skin. Do not breath dust or fumes. Do not contaminate feed and foodstuffs. Keep children, pets and domestic animals away, especially from bait areas.

FIRST AID: If swallowed, induce vomiting by touching back of throat with finger. Do not give anything by mouth if victim is unconscious or not alert.

If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. For all cases of human ingestion, immediately notify a physician or poison control centre. If pet or livestock poisoning is suspected, immediately contact a veterinarian. Take the container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Any persons applying zinc phosphide and experiencing signs and symptoms such as nausea, abdominal pain, tightness in the chest, or weakness should be seen by a physician immediately. Avoid use of all oils. There is no specific antidote. If swallowed, very thorough gastric lavage usually indicated. 3-5% sodium bicarbonate lavage has been suggested. Avoid secondary contamination from lavaging. Treat supportively and symptomatically.

ENVIRONMENTAL HAZARDS: This product is toxic to fish and wildlife. Keep out of lakes, streams or ponds.

DIRECTIONS FOR USE: The use of ZP Rodent Oat Bait AG is intended for outdoor applications in rangeland, pastures, hay fields, orchards, golf courses, parks and non-crop areas such as rights-of-way, ditch banks and field margins.

TO CONTROL pocket gophers (*Thomomys talpoides*) and ground squirrels, i.e.: Richardson's, Columbian, Thirteen-lined and Franklin's (*Spermophilus sp.*): Place 15 g (one level teaspoon) of bait into each burrow; close burrows. After 10 days open all burrows to determine the degree of success. If any burrows are re-opened, re-bait. Pre-baiting with clean feed will enhance the acceptance of the treated bait.

Use Restrictions: Apply to burrows occupied by pocket gophers or ground squirrels only. Do not apply to unoccupied burrows. Applicators of zinc phosphide should observe the potential treatment area before treating burrow, to confirm the presence of activity of pocket gophers or ground squirrels and to ensure there is no evidence of species at risk activity or presence in burrow. For information on species at risk in your area, contact your provincial or federal wildlife officials.

A Burrow Builder may be used. Apply at 3.3 kg of product/ha using either Burrow Builder or hand probe. Make a maximum of two applications per year.

USE LIMITATIONS: DO NOT place bait in areas where there is a possibility of contaminating food or surfaces that come in direct contact with food.

Bait MUST either be placed in tamper-resistant bait stations or in locations not accessible to children, pets or livestock.

To ensure safe use of this product, tamper-resistant bait stations must have the following characteristics:

- Constructed of high-strength material (e.g. metal or injection moulded plastic) and resistant to destruction by children and non-target animals;
- Entrance designed so that children and non-target animals cannot reach the bait;
- Internal structure that prevents bait from being shaken loose;
- Access panel that fastens securely and locks (e.g. metal screw or padlock);
- Capable of being securely fastened to a surface (e.g. nailed down); and
- Clearly labeled: WARNING POISON.

DISPOSAL: Do not reuse empty container. Dispose of unused or spoiled bait in accordance with local requirements. Follow provincial instructions for any required cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the provincial regulatory agency or the Manufacturer. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

RODENT DISPOSAL: Dispose of dead rodents in garbage or by burying.

STORAGE: Store in cool, dry place away from other chemicals and food or feed. Store product not in use, in original container, in a secure location inaccessible to children and non-target animals.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

ZP[®] RODENT OAT BAIT AG APPÂT D'AVOINE À RONGEURS AG ZP[®]

Particulate • Particules

**FOR THE CONTROL OF GROUND
SQUIRRELS AND POCKET GOPHERS**

**POUR LA LUTTE CONTRE LES
SPERMOPHILES ET LE GAUFRE**

REGISTRATION NO.: **29030** PEST CONTROL PRODUCTS ACT
N° D'HOMOLOGATION: LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AGRICULTURAL – COMMERCIAL – AGRICOLE

WARNING
POISON



AVERTISSEMENT
POISON

GUARANTEE
Zinc Phosphide 2.0%
Warning, contains the allergen soy.

GARANTIE
Phosphure de zinc 2,0%
Mise en garde : contient l'allergène soja

READ THE LABEL BEFORE USING
(see side panels for additional precautionary statements)
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION
(pour des détails supplémentaires sur la sécurité, voir le panneau latéral)
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Only to be used by certified pest control operators, farmers and persons authorized in government-approved pest control programs.

Ce produit ne doit être utilisé que par des manipulateurs de produits antiparasitaires certifiés, des agriculteurs et des personnes autorisées en vertu de programmes de lutte antiparasitaire approuvés par le gouvernement.

**NET CONTENTS: 20.4 kg
CONTENU NET : 20,4 kg**

Manufactured By / Fabriqué Par :



3699 Kinsman Blvd.
Madison, WI 53704 U.S.A.
Tel/Tél : 608-241-0202
www.belllabs.com

MADE IN USA

The World Leader in Rodent Control Technology[®]

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, au savon et à l'eau chaude, avant de les porter de nouveau. Si le pesticide pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver la peau à fond et enlever des vêtements propres. Porter des gants résistant aux produits chimiques durant l'élimination des rongeurs morts, des appâts non consommés et des contenants vides.

Toutes les personnes qui manipulent, chargent ou appliquent ce produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. De plus, les personnes qui procèdent au chargement des pastilles ou des appâts dans l'équipement d'application au sol, ou au chargement et à l'application du produit à l'aide d'équipement manuel, doivent porter un masque antipoussière approuvé par le NIOSH et des lunettes de protection.

Peut être mortel en cas d'ingestion. Éviter le contact avec la peau. Ne pas inhaler les poussières ni les émanations. Ne pas contaminer les aliments pour humains ou animaux. Tenir les enfants, les animaux de compagnie et les animaux domestiques à l'écart, surtout de là où il y a de l'appât.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion, faire vomir en touchant l'arrière-gorge avec un doigt. Si la personne est inconsciente ou inattentive, ne rien lui donner par la bouche.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre anti-poison tout cas d'ingestion par des humains. Communiquer immédiatement avec un vétérinaire, en cas de présumée intoxication d'un animal de compagnie ou d'élevage. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Toute personne qui applique du phosphure de zinc et qui présente des signes ou des symptômes comme des nausées, des douleurs abdominales, une oppression thoracique ou une faiblesse doit être examinée immédiatement par un médecin. Éviter toutes les huiles. Il n'y a pas d'antidote spécifique. En cas d'ingestion, un lavage gastrique minutieux est généralement indiqué. Le bicarbonate de sodium à 3 à 5 % est conseillé. Éviter une contamination secondaire par lavage. Faire un traitement de soutien, selon les symptômes.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit est toxique pour les poissons et les animaux sauvages. Garder hors des lacs, des cours d'eau et des étangs.

MODE D'EMPLOI : L'appât d'avoine à rongeurs AG ZP est destiné à être utilisé à l'extérieur, dans les parcours, les pâturages, les prairies de fauche, les vergers, les terrains de golf, les parcs et les endroits incultes comme les emprises, les talus de fossés et les ourlets.

CONTRE le gaufre (*Thomomys talpoides*) et les spermophiles de Richardson, du Columbia, rayé et de Franklin (*Spermophilus sp.*) : Mettre 15 g (1 c. à thé rase) d'appât dans chaque terrier, et fermer les terriers. Après 10 jours, rouvrir les terriers pour déterminer le degré de succès. Réappâter les terriers avant de les refermer. Pour que les rongeurs acceptent mieux l'appât empoisonné, utiliser un appât sans poison au préalable.

Restrictions d'utilisation : Appliquer seulement dans les terriers occupés par le gaufre et des spermophiles. Ne pas appliquer dans des terriers inoccupés. Les manipulateurs de phosphure de zinc doivent observer l'aire de traitement proposée avant de procéder au traitement, afin de confirmer signe ne témoigne de l'activité d'espèces en péril ou de leur présence dans les terriers. Pour tout renseignement sur les espèces en péril dans votre région, veuillez communiquer avec votre agent provincial ou fédéral de protection de la faune.

On peut utiliser un creuse-terrier. Mettre 3.3 kg d'appât par hectare avec un creuse-terrier ou une sonde à main. Ne pas faire plus de deux traitements par an.

LIMITATIONS D'UTILISATION : NE PAS placer l'appât là où il risque de contaminer les aliments ou les surfaces en contact direct avec les aliments.

L'appât DOIT être placé dans un point d'appât inviolable ou dans un endroit auquel les enfants, les animaux de compagnie et les animaux d'élevage ne peuvent avoir accès.

Afin d'assurer un usage sans danger du produit, les points d'appât inviolables doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- le point d'appât doit être fabriqué d'un matériau hautement résistant (p. ex. métal ou plastique moulé par injection) qui ne peut être détruit par les enfants ou les animaux non ciblés;
- son ouverture doit être conçue de manière à ce qu'il soit impossible pour les enfants et les animaux non ciblés d'atteindre l'appât;
- la structure interne doit empêcher l'appât de tomber, si le point d'appât est secoué;
- le panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer solidement et se verrouiller (p. ex. vis en métal ou cadenas);
- le point d'appât doit pouvoir être fixé solidement à une surface (p. ex. être cloué);
- le point d'appât doit être clairement étiqueté : « ATTENTION POISON ».

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter l'appât usagé ou avarié selon les exigences locales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES RONGEURS : Jeter les rongeurs morts aux ordures ou les enterrer.

ENTREPOSAGE : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des autres produits chimiques et des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ranger le produit non utilisé dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants et des animaux non ciblés.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

090717/11-08

